

Mes de nos, par l'emploi de machines d'une grande valeur et l'application de procédés spéciaux quelquefois brevetés, c'est-à-dire protégés par la loi même. On trouve là les moulins, les presses, les distilleries, les ateliers de pulvérisation, de torréfaction, les fabriques de conserves alimentaires, de liquors, etc.

De pareilles industries, coupables au premier chef lorsqu'elles produisent des marchandises falsifiées, sont en général faciles à découvrir et à surveiller. Mais chez le débitant, la falsification, toujours pratiquée sur une moindre échelle, se rapproche du vol domestique et ne peut être réprimée que par une surveillance continue, plus minutieuse et par là plus difficile.

Il ne faut pas croire que notre législation soit désarmée contre la falsification. La loi du 27 mars 1851, entre autres, « tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans la vente des marchandises », et celle du 3 juillet 1857 sur « les marques de fabrique et de commerce », si elles étaient rigoureusement exécutées, ne seraient pas impuissantes, non plus que les diverses ordonnances complémentaires du préfet de police sur les sucres colorés, les substances alimentaires, les ustensiles et vases de cuisine, les étiquettes, etc.

Mais on se plaint généralement qu'il manque toujours, pour l'application complète et protectrice de ces lois et ordonnances, une surveillance continue spéciale et particulièrement active, et l'institution de bureaux publics d'essai qui en serait comme le collaire. Nous ne pouvons signaler qu'en passant l'utilité de semblables créations, mais nous pouvons dire qu'elle a été pour nous reconnue par l'administration. Ces bureaux d'essai, souvent demandés par les conseils d'hygiène, solennellement réclamés par le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, présidé par M. Dumas le 25 avril 1850, ont été, en effet, institués dans quelques départements; malheureusement ils ne l'ont été que pour déterminer la composition des engrais artificiels. Un immense progrès sera réalisé au bénéfice de la santé et de la moralité publiques, le jour où la surveillance et la vérification continues seront étendues à toutes les matières employées dans les manufactures ou livrées par le commerce à la consommation alimentaire. (La suite à demain.)

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conformément aux lois de douane, lorsqu'il s'agit de droits d'entrée ou de sortie imposables sur la valeur des marchandises, les dissidences qui se produisent souvent entre les déclarants et le service des douanes sont soumises à l'appréciation d'experts choisis parmi les commerçants ou industriels les plus aptes à juger équitablement de la valeur des objets en litige. On a reconnu, depuis longtemps, combien ce choix offre de difficultés, malgré le soin scrupuleux qu'y apportait l'administration des douanes. L'autorité supérieure en vertu d'un décret du 5 mai 1874, vient de charger la chambre de commerce de Roubaix de former une liste des personnes qui, dans sa circonscription, seront susceptibles d'être nommées pour procéder aux expertises dont il s'agit, toutes les fois qu'elles auront pour objet de déterminer la valeur réelle des tissus selon leur genre et la matière dont ils se composent.

Les courses de Heule-Watermoolen-lez-Courtrai avaient attiré hier une grande affluente de monde. Le temps a favorisé cette réunion.

La course au trot attelé (un tilbury contenant deux personnes) a surtout été remarquée. Les concurrents étaient au nombre de six. Le premier prix a été remporté par Venus, à M. H. Tiberghien, de Roubaix. Venus a parcouru la distance de 3 kilomètres en 6 m. 24. Priesta, à M. Vandenberg, de Watermoolen, est arrivé deuxième.

Nelly, jument irlandaise, à M. Patton l'a emporté dans deux courses au trot monté.

Un cheval au même propriétaire, Beggy, a aussi gagné la troisième course au trot monté.

En somme, cette petite réunion hippique a obtenu un plein succès. Quant donc à nos jeunes roubaixiens voudra-t-elle organiser à son tour quelques fêtes qui seraient des étrangers dans notre ville et rendraient nos dimanches un peu moins monotones.

Un drame épouvantable, qui s'est accompli dans la soirée de samedi, vient de jeter la consternation dans les cantons de Seclin et de Pont-à-Marcq.

Vers huit heures du soir, le garde-champêtre d'Avelin, le nommé Chrétien, et un autre garde, le sieur Lebrun, se trouvaient en surveillance à la limite du territoire des deux cantons, où la présence de braconniers leur était annoncée pour la nuit.

Apercevant à la clarté de la lune un braconnier à l'affût, dont la figure était couverte en partie par un cache-nez, ils s'en approchèrent pour le reconnaître et lui dresser procès-verbal.

qui arrivait au secours de son camarade, le braconnier lâcha son second coup, le blessa grièvement au côté gauche et lui fracassa l'avant-bras. Mais en même temps Lebrun avait fait feu et atteint son agresseur.

Epuisé, perdant son sang, il trouva encore néanmoins la force de se traîner jusqu'aux premières maisons du village.

Prévenu presque aussitôt, le gendarme se transporta sur le lieu du crime. Elle y trouva le cadavre du malheureux garde.

A quelques pas, gisait le cadavre de l'assassin, qui fut reconnu pour être le sieur Désiré Denneulin, dit Dieu, ouvrier au chemin de fer du Nord, demeurant à Seclin, hameau de Martinsart.

Lebrun a reçu les soins de M. le docteur Couvreur, accouru à la première nouvelle. Il a l'avant-bras gauche fracassé, et, en outre, plusieurs blessures à la poitrine. Son état, bien que grave, laisse espoir de guérison. Il est père de huit enfants.

Une descente de justice a eu lieu dimanche matin sur le théâtre du drame. M. Gand, juge d'instruction, M. Dupont, substitut du procureur de la République, et M. le capitaine Dufl, commandant la gendarmerie de l'arrondissement, se sont transportés à Martinsart et à Avelin pour constater les faits.

Le seul témoin survivant est Henri Lebrun. Il a déclaré qu'après avoir tué le garde-champêtre Chrétien, Denneulin avait bondi de côté pour se soustraire au coup de feu que lui, Lebrun, lui destinait. Mais celui-ci est un excellent tireur. Il visait le meurtrier au défaut de l'épaule et il l'a frappé où il voulait. — Je le tenais au bout de mon fusil, dit-il, il avait beau sauter de côté, j'étais sûr de ne pas le manquer.

Denneulin a le coup au côté gauche. Onze grains de plomb ont perforé le cœur, et le coude gauche est fracassé.

Chrétien a reçu le coup en pleine poitrine, dans la région du cœur.

Particularité à noter: Le lièvre resté à côté du garde-champêtre a été enlevé par une main inconnue.

Le braconnier avait déjà proféré des menaces contre le garde Chrétien. Pour se rendre méconnaissable, il portait un cache-nez en tricot roulé autour de la figure. En le voyant mort, les traits encore contractés par la fureur, on ne peut s'empêcher de songer à ces têtes de brigands calabrais qu'on voit dans les tableaux des rencontres des bandits avec les carabiniers.

Quant au garde Chrétien, la figure est calme. Un œil est resté ouvert. Il est mort sans aucune contraction. C'est la figure d'un homme qui est mort en faisant son devoir.

Il n'est pas besoin de dire combien est grande l'émotion dans la commune d'Avelin où, Ernest Chrétien, ancien militaire et garde-champêtre depuis 25 ans, jouissait de l'estime générale. Ses supérieurs avaient toujours tenu grand compte de sa bonne conduite, de son zèle et de son dévouement. A plusieurs reprises il avait reçu des récompenses pour ses bons et loyaux services. Chrétien était avant tout l'homme du devoir et il en a été la victime. Il en est de même du blessé Lebrun.

Il faut tenir à constater ces héroïsmes obscurs, à qui il ne manque qu'un plus grand théâtre pour attirer l'attention des hommes.

La commune d'Avelin, toute entière, son maire en tête, entourent le malheureux garde particulier Lebrun et la famille Chrétien des soins les plus assidus et les plus touchants.

Police correctionnelle. — Audience du 24 octobre. — Desplaignes et Vautiers, employés durant les élections à Roubaix, pour distribuer les bulletins, ont outragé les agents de police. Le 1^{er}, dix jours de prison, le 2^e, quinze jours.

Jean-Louis Lepers et Leclercq, menuisiers, ont distribué, le 4 octobre, des bulletins électoraux non signés. Chacun 16 fr. d'amende.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 OCTOBRE. — Henri Lehouck, rue de la Barbe d'or. — Jules Vanlerbergh, rue de Lille. — Amélie Colasse, au Pile. — Georges Leclercq, rue d'Alma. — Charlemagne Duthoit, rue de la Croix. — Arthur Oosterlinck, rue de la Barbe d'or. — Justine Uytendaele, rue Decresse. — Marie Quartier, rue de l'Épauille. — Charles Francoux, rue de Lannoy. — Du 24. — Marie Provost, rue du Fort. — Léonie Vael, rue de Mouvaux. — Louis Debouvere, rue Jacquart. — Julien Herbaux, rue de la Basse Masure. — Henri Couck, rue de Lannoy. — Jules Rousseau, rue de Beaufort. — Pierre Beulques, au Pile. — Marie Bambrugge, rue de l'Hommelet. — Elise Delcroix, Place de l'Abattoir.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 OCTOBRE. — Louis These, 2 ans, rue du Fresnoy. — Fernand Charles, 10 mois, rue Pellart. — Pierre Fournier, 68 ans, tisserand, au Pile.

Du 24. — Emile Lefebvre, 7 ans, rue de Fontenoy. — Bonami Deschamps, 49 ans, tisserand, rue d'Alma. — Rose Bauwens, 17 ans, sans profession, rue de l'Épauille. — Adèle Masquelier, 27 ans, ménagère, rue Sainte-Thérèse. — Jeanne Seynave, 1 an, rue Nain. — Desbains, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Anne Tiberghien, 90 ans, ménagère, rue Turgot.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-DAZIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de JULES-PAUL-JOSEPH TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 25 octobre 1874, à l'âge de 2 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et messe d'ange solennels qui auront lieu le mercredi 28 octobre 1874, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 36.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré au Maitre-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 octobre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame CLÉMENTINE-JOSÉPHINE-VIRGINIE-MARIE SCREPEL, épouse de Monsieur ALEXANDRE VINCHON, décédée à Mouvaux, le 12 septembre 1874, à l'âge de 33 ans et 5 mois.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'obit que feront célébrer les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le mercredi 28 octobre, à 8 heures, en la même église.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7075

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 27 octobre 1874, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-ADOLPHE RENARD, époux de Dame STÉPHANIE DELEPLANQUE, décédé à Roubaix, le 28 septembre 1874, dans sa 60^e année, et à l'obit solennel anniversaire qui sera célébré le même jour, à 8 heures 1/2, en la dite église, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ELISE RENARD, décédée à Roubaix, le 1^{er} octobre 1873, à l'âge de 20 ans et 20 jours.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Chimie

Lundi 26 octobre, à 8 heures du soir. Etude de l'air et de son action sur la production et l'altération des matières colorantes.

Cours de Physique

Mercredi 28 octobre, à 8 heures du soir. Dilatation des solides et des liquides; applications et inconvénients de cette dilatation.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS

	CONNAISSANCE DÉCIMALE	C. DU.
PAIN DE MÉNAGE.		
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	31. . .	
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	34. . .	
PAIN BLANC.		
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	37. . .	
PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.		
Composé de fleur de première qualité.		
Le pain de 125 grammes est taxé à	4. 875	
Les deux pains, à	9. 75	
Les quatre pains, à	19. 50	
Les huit pains, à	39. . .	
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 26 Octobre 1874. Publié le 21 Octobre 1874.		
Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.		

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

— Les candidats officiers de l'armée territoriale qui sont instruits à l'école militaire par les officiers du 117^e de ligne, ont été hier militairement tirés à la cible à Vincennes. Cette troupe formait un demi-bataillon commandé par un des officiers les plus capables de l'armée de Paris, M. le capitaine adjudant-major Durand, assisté du lieutenant Mouchot. Partis en uniforme, clairs en tête, les anciens officiers de mobiles ont traversé Paris suivis par une foule nombreuse tout étonnée de voir des officiers de tout grade, le fusil sur l'épaule et manœuvrant avec une précision des plus remarquables. Le long des grandes avenues l'école de bataillon a été exécutée avec la plus grande régularité. Dans le terrain du polygone les officiers ont mangé en plein air, présidés par M. le capitaine Durand. A leur retour, sur les quais, la foule, dit le Figaro, a plusieurs fois manifesté ses sympathies au bataillon des officiers.

— La direction des palais nationaux vient de rejeter, sur un rapport défavorable, le projet de reconstruction du palais de Saint-Cloud. Les devis évalués à quatre millions les travaux de reconstruction. Ce chiffre, en la situation actuelle, a effrayé la commission.

— On mande de Saint-Petersbourg, en date du 16 octobre, au Times, que le gouvernement du czar a concédé à une compagnie russo-anglaise l'entreprise de construction du canal de Cronstadt à Saint-Petersbourg. Ces travaux s'exécuteront en cinq ans et coûteront sept millions de roubles. L'achèvement du port déjà existant et la construction de docks spacieux, feront de Saint-Petersbourg, ce canal une fois fait, le port le plus magnifique de la Baltique.

Une ligne de chemin de fer, qui sera terminée en juin, mettra les docks en communication avec Moscou, Varsovie et toute la Russie.

— Pendant que nous inaugurons péniblement nos tramways à traction de chevaux, les Américains mettent en essai dans plusieurs villes, notamment à Philadelphie et à Chicago, des tramways dont les voitures sont tirées par des locomotives spéciales, plus légères que celles des chemins de fer proprement dits.

— La récolte des grains a été d'une abondance telle en Californie que la quantité nécessaire aux besoins du pays ayant été prélevée, on a calculé qu'il ne faudrait pas moins de sept cents bâtiments de 1200 tonnes pour transporter l'excédant.

— A Rome, un auteur romain a tiré du célèbre roman: *Quatre-vingt-treize*, de Victor Hugo, un drame qui fait fureur au théâtre Corca.

— On mande de Nice au Gaulois: Une explosion a eu lieu, dans la nuit du 17 au 18, dans la citadelle de Villefranche.

— Une étincelle, croit-on, aurait pénétré par une cheminée dans une chambre où étaient déposées des munitions de tir. Le feu aurait pris à une toile d'emballage qui recouvrait une caisse contenant de la poudre libre, qui seule, fort heureusement, a fait explosion.

— Le plafond de la chambre s'est écroulé, entraînant les soldats occupant la pièce de dessus, au nombre de sept, et qui ont été plus ou moins blessés; six sont à l'infirmerie de la citadelle. Le septième, un caporal, a dû être transporté à l'hôpital de Nice, vu la gravité de sa position.

— Cette explosion pouvait amener un effroyable désastre.

— La préfecture de police, d'accord en cela avec l'ambassade d'Italie, vient de prendre une excellente mesure, destinée à supprimer l'exploitation des jeunes enfants, qui se pratique chez nous au vu et au su de toute notre population. En suite de cette décision, la police va procéder à l'arrestation de tous les petits pifferris qui inondent le pavé de notre capitale. Ces jeunes musiciens ambulants vont être dirigés sur les bureaux de l'ambassade, qui s'est chargée de les rapatrier. Au dessous de 18 ans, tous les pifferris seront renvoyés dans leur pays, et dorénavant il ne sera plus possible aux entrepreneurs qui les exploitent et les rouaient de coups quand ils ne rapportaient pas un gros salaire, de continuer leur horrible métier, véritable traite des blancs.

— Un télégramme que nous recevons de Toulouse nous informe qu'un quadruple assassinat a été commis hier matin dans la banlieue de Toulouse. Trois victimes sont mortes sur le coup. La situation de la quatrième est désespérée. Le meurtrier a tenté de se suicider. Il a été transporté à l'hôpital dans un état très grave. Parmi les morts figurent deux cantonniers attachés au service vicinal. Deux obsèques, par suite d'un vote émis par le conseil général, sur la proposition du préfet, auront lieu aux frais du département.

— Une chose épouvantable est arrivée hier, 118, rue des Moines à Batignolles. Au second étage de cette maison demeurent deux jeunes mariés, M. et Mme Chabban, qui avaient deux magnifiques aras bleus et rouges. Les deux perroquets habitaient la même cage et semblaient faire très bon ménage.

Hier matin, on les avait laissés dans l'appartement avec l'enfant de M. et Mme Chabban, nouveau-né de quinze jours. Comment firent les aras, on n'en sait rien. Toujours est-il qu'ils brisèrent les barreaux de leur cage et en sortirent. Quand on revint une heure après, on les trouva perchés sur les bords du berceau et déchirant avec leurs becs crochus la figure du pauvre petit être.

Intuite de dire dans quel désespoir sont les parents. Dans le premier moment de fureur, le mari a tué les deux perroquets.

— LE VERRE AUSSI DUR QUE L'ACHER. — Un savant chimiste du département de l'Ain, M. Alfred de La Bastie, vient de faire une découverte qui doit amener une révolution dans l'industrie.

Il s'agit de tremper le verre. Le *Télégraphe* de Lyon nous fournit à ce sujet quelques détails fort intéressants: Le verre trempé par le procédé La Bastie est, dit-on, quarante à cinquante fois plus dur et plus solide que le verre ordinaire, à l'état de froid. De plus, il résiste à l'action de la chaleur, et, mis au feu, il résiste comme un métal.

Il en avait cicoulé déjà, mais discrètement, quelques rares échantillons qu'on se passait de main en main. Ainsi, on avait vu jeter du premier étage, sur le pavé de la rue, des verres de vitres qui ne s'étaient point brisés; on avait vu des verres de montre foulés impunément sous les pieds; mais il manquait encore à la nouvelle découverte la garantie d'expériences publiques devant des hommes compétents.

Ces expériences viennent d'avoir lieu à Pont-d'Ain, devant un inspecteur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui a voulu se rendre compte de l'utilité qu'elle pourrait retirer du procédé La Bastie. Sur une feuille de trois millimètres en verre trempé par le nouveau procédé, on a fait tomber un poids de 100 grammes en l'élevant successivement jusqu'à la hauteur du plafond de la salle, sans que le verre fût endommagé.

L'expérience s'est poursuivie en dehors de la gare. Le cadre a été posé sur le trottoir extérieur, et l'expérimentateur est monté sur une échelle appuyée contre le mur pour laisser tomber le poids: à une chute de 5 mètres 50, le verre résistait encore; à 3 mètres 75, il a été brisé. On a pu constater alors que le verre trempé ne se brise pas par éclats plus ou moins allongés, comme le verre ordinaire. Il se divise en une infinité de petits cristaux, résultant de sa nouvelle disposition moléculaire.

Jeté sur le sol, le verre trempé rebondit en produisant un son spécial, assez semblable à celui qui résulterait de la chute d'une feuille de métal. L'étude de la résistance à l'action de la chaleur a provoqué une autre série d'expériences.

Une lame de verre trempé a été posée à plat au-dessus de la flamme d'une lampe. Il a résisté infiniment. On l'a retiré, et l'ayant plongé dans unseau d'eau, on l'a de nouveau présenté tout ruisselant à la flamme. D'aucune façon, ce verre n'a été cassé par le feu.

L'inventeur s'est empressé de prendre des brevets en France et à l'étranger. Veulent exploiter sa découverte en France, il fait construire à Pont-d'Ain une usine pour laquelle il a requis tous les ouvriers maçons à Bourg. Elle produira, sans aucun doute, des résultats encore plus merveilleux que le petit laboratoire de son château de Richemont.

— Nous avons enfin le mot dit en séance du conseil général par un radical du Rhône, et que les journaux n'avaient osé répéter.

La *Décentralisation* l'a recueilli: « M. le préfet ayant dit que les agents en bourgeois ont le droit comme tout autre citoyen de pénétrer dans l'enceinte réservée au public, M. Pironon répondit que l'attitude agressive des agents à la sortie de certains conseillers était insupportable.

— Je ne puis pas prendre un agent au collet, c'est lui qui m'empoignerait. (On rit.)

— M. Picard. — On lui tire un coup de pistolet.

On voit qu'un besoin Mégy, grâce à M. le général Trechu, aurait des imitateurs parmi les élus de la démagogie lyonnaise. Il a déjà pour apologiste un procureur général du 4 septembre.

— Un joli mot de M. Guizot, que l'on nous donne comme inédit.

A l'époque où l'illustre historien était ministre des affaires étrangères, une dame appartenant à la plus haute société, fort connue dans le monde par ses naïvetés; vint le prier d'accorder sa protection à un jeune homme, son parent, qui sollicitait une ambassade.

— Mais, ajouta-t-elle ingénument, pour sa famille, il ne faudrait pas que ce fût à plus de 25 lieues de Paris.

— Madame, répondit M. Guizot, la première ambassade vacante à Paris ou aux environs sera pour votre protégé.

Le Dr X. renvoie hier sa domestique, coupable de faire danser avec trop d'ardeur l'anse du panier.

— Je sors, lui dit-il au bout d'un instant, que je ne vous retrouve pas ici quand je rentre.

Le docteur parti, on senna, la domestique va ouvrir:

— Le docteur X., s'il vous plaît?

— Il n'y est pas.

— Savez-vous où je le trouverai?

— Il est allé faire un malade.

— La huitième série du tome second de l'histoire de la Guerre franco-allemande de 1870-71, par M. A. LE FAURE, vient de paraître chez MM. GARNIER FRÈRES.

E'lle contient le récit des sièges de Thionville, Metz, Mézières, Longwy, Phalsbourg et Belfort. Les opérations du corps du général Garibaldi, y sont minutieusement et impartialement racontées.

Cette série est ornée de cinq cartes et de deux portraits.

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les capsules de Goudron de Guyot — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roubaix, pharmacies Coille, 4, place de la mairie, Lefèvre, et la plupart des pharmacies.

La Presse Médicale est unanime à recommander le *Sirop* et le *Bonbon* du docteur Cabanes dans les rhumes, bronchites, catarrhes récents ou chroniques, asthme, toux nerveuse et opiniâtre, grippe, quinte de toux de mauvaise nature; toutes les affections disparaissent promptement sous son influence. Mais c'est surtout dans la Phthisie Pulmonaire qu'il rend de véritables services en procurant au malade un calme si précieux dans cette cruelle maladie; les professeurs Trouseau, Velpeau, Denonvillier et Nélaton, l'employaient constamment avec succès.

Dépôt dans toutes les pharmacies de France; à Roubaix, pharmacie Couvreur. 654. (A.)

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 25 octobre:

Quelques journaux reproduisent un télégramme daté de Berlin, parlant d'une Note dans laquelle le gouvernement russe déclarerait au gouvernement français sous certaines conditions, il est prêt à appuyer la politique russe en Orient.

Cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement.

On nous écrit de Paris:

Contrairement aux assertions émises par plusieurs journaux, le *Journal des Débats* est en mesure d'affirmer que le rapport du général Charetton sur le projet de loi relatif aux cadres de l'armée est non seulement terminé mais encore entièrement imprimé. Il sera adressé incessamment à tous les membres de l'Assemblée. D'après un journal du matin, plusieurs